

+Simplemsa

NOS SERVICES SIMPLIFIÉS



Nos **20 engagements**
pour faciliter la vie
de nos adhérents

2026



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore



SIMPLIFICATION selon la **MSA**

La simplification consiste à alléger les procédures, clarifier les règles, fluidifier les échanges et améliorer l'organisation des services, pour répondre plus efficacement aux besoins des usagers et à chaque situation. Son objectif vise à faciliter les démarches administratives des adhérents par l'optimisation continue des procédures existantes et la mise en place de services plus efficaces. Elle s'appuie sur une écoute fine des besoins et attentes des différents publics et se traduit par des outils d'échange plus intuitifs ainsi que des réponses claires, précises et personnalisées. À la MSA, la simplification c'est construire ensemble une expérience adhérent attentive et facilitée.



La MSA, régime de protection sociale du monde agricole

Avec 29 milliards de prestations versées à 5,4 millions de bénéficiaires, la MSA assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole (exploitants ; salariés des exploitations, entreprises, coopératives et organismes professionnels agricoles ; employeurs de main-d'œuvre ; retraités) et des ayants droit. Elle accompagne ses adhérents tout au long de leur vie et leur verse les prestations légales en matière de santé, famille, retraite, accident du travail et maladie professionnelle. La MSA assure également le recouvrement des cotisations sociales. Engagée sur les territoires, elle développe, grâce à ses 13 000 délégués bénévoles et ses 14 700 salariés, de nombreuses actions complémentaires à ses missions de service public, au service des populations rurales.

SOMMAIRE

Editorial **p. 5**

« Moins de contraintes, plus de solutions ! »

À l'écoute de nos adhérents **p. 7**

Nos 20 engagements pour faciliter
la vie de nos adhérents **p. 11**

La MSA s'engage dans la durée **p. 28**



JEAN-FRANÇOIS FRUTTERO

*président
de la Caisse centrale de la MSA*



FRANÇOIS SERPAUD

*premier vice-président
de la Caisse centrale de la MSA*



ANNE-LAURE TORRÉSIN

*directrice générale
de la Caisse centrale de la MSA*

“ MOINS DE CONTRAINTES, PLUS DE SOLUTIONS ! ”

La MSA porte l'ambition de réduire la charge administrative de ses adhérents en poursuivant la dynamique de simplification de ses services. Cet objectif se traduit dans le programme « + simple MSA » qui repose sur des engagements, des réalisations et des résultats tangibles.

Pour aller plus loin, du 3 novembre au 19 décembre 2025, nous avons proposé à l'ensemble de nos adhérents, particuliers et professionnels, de participer à une concertation afin de mieux comprendre les freins et écouter les expériences du terrain. Les 54 500 contributions recueillies témoignent de l'assentiment pour notre démarche.

Forte des enseignements de cette consultation, la MSA formule aujourd'hui 20 engagements de simplification guidés par trois principes d'action : réduire la charge administrative ; apporter des réponses adaptées selon les besoins et les publics, tant à distance qu'en proximité physique ; innover en expérimentant de nouvelles solutions afin d'accompagner l'évolution des usages.

Fidèle à sa dimension démocratique et à sa mission de service public, au travers de la présente « charte d'engagements » la MSA agit pour simplifier concrètement les démarches des familles, des employeurs de main-d'œuvre, des exploitants et des salariés agricoles.

À L'ÉCOUTE DE NOS ADHÉRENTS

En complément des enquêtes et des groupes de discussion qualité, la MSA a proposé à ses adhérents, du 3 novembre au 19 décembre 2025, une vaste concertation en ligne afin d'identifier les points névralgiques de simplification administrative attendus. Voici les résultats de cette consultation inédite.

La participation très importante témoigne de l'intérêt majeur des adhérents pour la démarche de simplification :

54 474 participants
ont répondu en ligne
entre le 3 novembre et le 19 décembre 2025.

555 079
réactions
enregistrées.

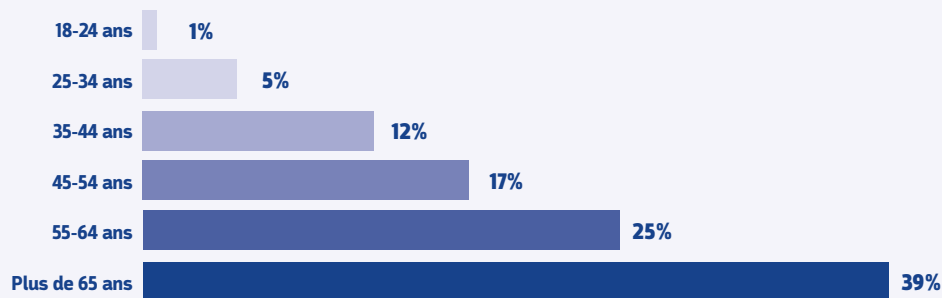
42 702
contributions écrites,
source d'enrichissement
des actions à mettre en place.

QUI A RÉPONDU ?

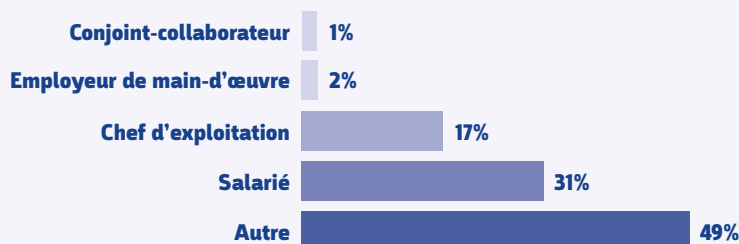
Participation par genre :



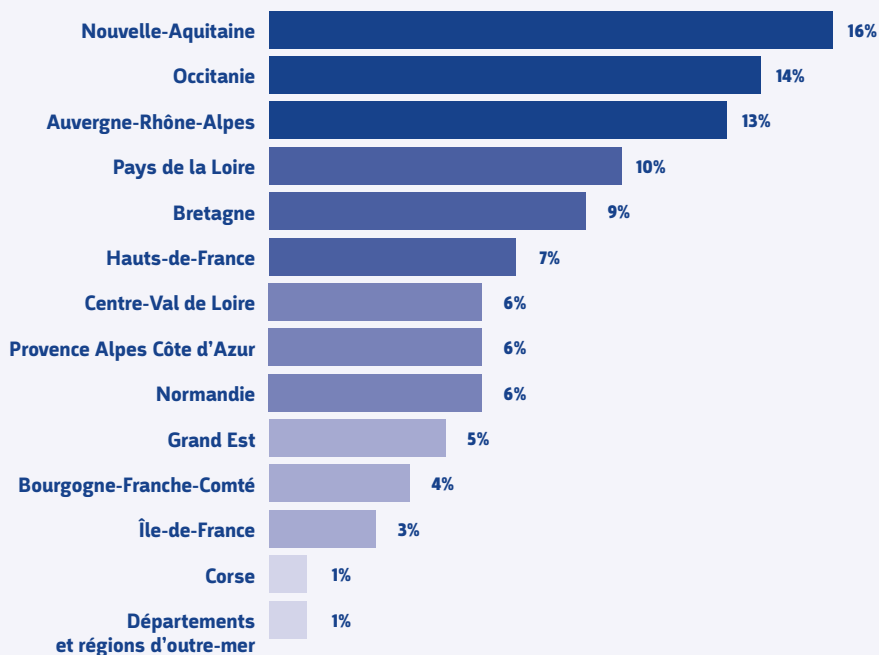
Participation par âge :



Participation par profil :



Participation par région :



La concertation en ligne a été confiée à Make.org, une organisation neutre et indépendante qui s'est donné pour mission de faire participer les citoyens et de mobiliser la société civile, selon une méthode fiable de consultation massive, en vue de transformations positives.

À L'ÉCOUTE DE NOS ADHÉRENTS DANS LEUR VIE PERSONNELLE

Les trois attentes fortes confortées par la consultation :

1) Le besoin de services digitaux simples, fiables et cohérents

Nos adhérents souhaitent un écosystème digital unifié, ergonomique et intelligent, où les démarches s'exécutent sans effort.

2) Le besoin de délais maîtrisés et d'une information proactive

Nos adhérents veulent une relation fluide et prévisible, où l'information anticipe leurs besoins, avec des délais de traitement clairs.

3) Le besoin d'un accompagnement humain disponible et accessible

Nos adhérents attendent une proximité humaine confortée, fondée sur la disponibilité, la compétence et la personnalisation.

À L'ÉCOUTE DE NOS ADHÉRENTS DANS LEUR VIE PROFESSIONNELLE

Les trois attentes fortes issues de la consultation :

1) Simplifier encore plus les démarches et renforcer la lisibilité de la MSA

Les professionnels attendent une MSA qui « parle simple », qui automatise tout ce qui peut l'être, et qui rassemble toutes leurs démarches au même endroit, dans une interface transparente.

2) Bénéficier d'un contact humain clair, joignable et personnalisé

Les professionnels veulent une MSA encore plus accessible, incarnée, où chaque adhérent sait qui s'occupe de lui et peut joindre quelqu'un facilement. Ils refusent une relation 100 % numérique.

3) Une communication proactive, personnalisée et centrée sur l'utile

La MSA doit passer d'une information « que l'adhérent va chercher » à une information « qui arrive quand il en a besoin », contextualisée, compréhensible et proactive.

Nos 20 engagements

Simplifier, c'est réduire la charge administrative, alléger les procédures, optimiser les services ; c'est apporter une réponse adaptée à chaque besoin en développant des outils numériques tout en préservant l'accès physique ; c'est innover pour s'adapter à la réalité des attentes. Telle a été la ligne de conduite à partir des souhaits de nos adhérents sur les thématiques des « services en ligne », de la « transparence des délais » de l'« accès aux droits », de la « relation de service » et de la « qualité de l'information » pour rédiger la présente charte d'engagements de simplification.

• **accessibilité** • dématérialisation
• **expérience utilisateur** • délais de
traitement • **langage clair** • **sécurité**
des données • **accès aux droits**
• **prévention** • **modernisation des**
services • **délégués MSA** • **accessibilité** •
dématérialisation • **expérience**
utilisateur • **délais de traitement** •
langage clair • **sécurité des données**
• **accès aux droits** • **prévention**
• **modernisation des services**
• **délégués MSA** • **accessibilité**
• **dématérialisation** • **expérience utilisateur** •
délais de traitement • **langage**
clair • **sécurité des données** • **accès aux**
droits • **prévention** • **modernisation**
des services • **délégués MSA** •
accessibilité • **dématérialisation**
• **expérience utilisateur** • **délais de**
traitement • **langage clair** • **sécurité**
des données • **accès aux droits**
• **prévention** • **modernisation**
des services • **délégués MSA** •
accessibilité • **dématérialisation**
• **expérience utilisateur**

**NOS ENGAGEMENTS
POUR FACILITER LA VIE
DE TOUS NOS ADHÉRENTS**

01

UN SITE INTERNET RESTRUCTURÉ, CLARIFIÉ ET MODERNISÉ EN 2027



Avec 8,5 à 10 millions de visites mensuelles, l'écosystème internet de la MSA est un point d'entrée central de la relation de service. La refonte en cours s'inscrit dans un engagement fort de lisibilité et d'accessibilité pour tous les publics. Elle vise à simplifier l'accès à l'information en clarifiant les rubriques et les parcours utilisateurs ; à restructurer les contenus pour une navigation plus fluide ; à adapter le site aux usages, notamment à une consultation majoritairement mobile (près de 60 % des visites). La nouvelle architecture du site permettra de renforcer l'articulation entre information nationale et information de proximité, dans le but d'apporter une expérience utilisateur orientée par la compréhension de ses droits, la facilitation de ses démarches et la personnalisation de sa relation avec la MSA.

Parole d'adhérent issue de la concertation :

“ Il faut poursuivre la modernisation ergonomique du site et de l'application mobile. ”

02

FACILITER ET ENRICHIR LES DÉMARCHES EN LIGNE DEPUIS L'ESPACE PRIVÉ DES ADHÉRENTS



L'amélioration en cours de « Mon espace privé » porte sur l'accroissement de la dématérialisation des formulaires (telle la demande de prise en charge de cotisations en février 2026) ; la clarification des démarches, intégrant les données déjà connues et le pré-remplissage (« dites-le nous une fois »). En 2026, l'application mobile « Ma MSA et moi » évoluera fortement : connexion par FranceConnect et par biométrie (reconnaissance faciale ou empreinte digitale), notifications des messages, événements et actions à effectuer (remboursement santé ou document à envoyer par exemple), agent conversationnel. La mise en place de l'identité numérique européenne, courant 2026, facilitera l'échange d'information entre les administrations.

03

COMMUNIQUER CLAIREMENT LES DÉLAIS DE TRAITEMENT DES DEMANDES DE PRESTATIONS



La procédure actuelle consiste dans l'envoi d'un mail d'enregistrement de la demande, indiquant un délai de traitement moyen calculé nationalement. D'ici 2027, le délai communiqué sera celui de la MSA traitant la prestation. De plus, courant 2026 l'ensemble des délais moyens de traitement des principales prestations (aides personnalisées au logement, revenu de solidarité active, complément de libre choix du mode de garde, etc.) sera affiché sur le site de chaque MSA.

**45 % des répondants
à titre professionnel**

**souhaitent un mail les informant
du délai de traitement lors du dépôt
d'une demande.**

04

ACCÉLÉRER L'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP, AU PROFIT DE TOUS LES UTILISATEURS



Tout service en ligne, nouveau ou mis à jour, sera 100 % conforme au référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA) : ses cent six critères, dont le paramétrage correct des champs de saisie pour les lecteurs d'écran, le texte alternatif pour les images, la navigation au clavier, le sous-titrage systématique, etc., garantissent la navigation et la lecture pour les différents types de handicap. De plus, dans les cinq prochaines années, la MSA rendra 100 % conformes ses services en lignes existants les plus utilisés, dans le cadre d'un plan de mise en conformité de l'ensemble de son patrimoine. Au-delà de l'enjeu d'égalité dans l'accès aux droits, la conformité aux critères d'accessibilité apporte un confort d'usage des services en ligne pour tous les utilisateurs.

05

CLARIFIER TOUS LES COURRIERS ET MAILS AUX ADHÉRENTS



La MSA a engagé, avec la consultation d'adhérents, une vaste refonte de ses modèles de courriers pour une information claire, sans jargon administratif. À ce jour, plus de 400 courriers ont déjà été ainsi simplifiés. En 2026, la priorité sera donnée à la refonte des courriers liés au recouvrement et aux contentieux, ainsi qu'à la réponse aux mails. L'objectif poursuivi est d'aboutir sur la période 2026-2030 à 100 % des courriers nationaux rédigés en langage simple et clair.

“ Il faut continuer à utiliser un langage simple, le moins technique possible. ”

06

SÉCURISER LES DONNÉES DES ADHÉRENTS TOUT EN FACILITANT L'ACCÈS AUX SERVICES



Les services informatiques de la MSA déploient des défenses robustes contre les cyberattaques. En alternative à la double authentification par un code reçu par mail, la connexion via un ordinateur à l'espace privé des adhérents pourra s'effectuer sur simple validation dans l'application mobile « Ma MSA et moi », par empreinte ou reconnaissance faciale. D'ici à 2028, les connexions à usage professionnel s'effectueront en fonction des profils, tiers déclarant, gestionnaire d'une grande entreprise, employeur de main-d'œuvre ou exploitant agricole, pour un accès plus rapide aux informations essentielles.

07

RENFORCER LA PRÉSENCE DE NOS 13 000 DÉLÉGUÉS BÉNÉVOLES



Force vive de l'organisation démocratique de la MSA, les délégués élus tous les cinq ans sont le relais entre les adhérents et les services gestionnaires de la protection sociale. La mandature 2025-2030 mettra mieux en valeur leur rôle de vecteurs d'information sur l'accès aux droits, l'orientation vers les aides possibles, mais aussi de vigiles face aux situations difficiles. Dans la période, les 35 MSA sont incitées à prendre toute initiative de rapprochement entre délégués et adhérents dans une démarche d'«aller-vers», sous forme de portes ouvertes, d'événements de sensibilisation à la santé, à la prévention, à la sécurité au travail ou à la connaissance des droits.

08

POURSUIVRE LA CO-CONSTRUCTION DE NOS SERVICES AVEC ET POUR LES ADHÉRENTS



Pour concevoir ou faire évoluer ses services, la MSA s'appuie sur des groupes de travail et des tests utilisateurs, véritables leviers d'amélioration continue. Cette méthode collaborative permet d'intégrer concrètement les réalités du quotidien des usagers et garantit le développement de services en adéquation avec leurs besoins. Dans le cadre de la concertation menée en 2025, plus de 10 000 adhérents se sont portés volontaires pour participer à l'expérimentation de nouveaux services. La MSA prévoit de généraliser ces pratiques de co-construction centrées sur l'écoute et l'expérience utilisateur, et d'en faire un pilier structurant de sa stratégie d'innovation et de modernisation du service rendu.

**41 % des participants
à la concertation**

**(et 45 % parmi les 25-34 ans) sont
volontaires pour tester en avant-première
les nouveaux services en ligne.**

• **rendez-vous** • affiliation • **famille**
• indemnités journalières • conseiller MSA
• **retraités** • arrêts de travail • **jeunes**
• adhérent • **protection** sociale
• **rendez-vous** • affiliation • **famille**
• indemnités journalières • **conseiller**
MSA • retraités • **arrêts de travail** •
jeunes • adhérent • protection sociale
• rendez-vous • **affiliation** • famille
• **indemnités** • journalières • conseiller
MSA • retraités • **arrêts de travail**
• jeunes • adhérent • protection sociale
• **rendez-vous** • affiliation • **famille**
• indemnités journalières • conseiller
MSA • **retraités** • **arrêts de travail** •
jeunes • adhérent • protection sociale
• **rendez-vous** • affiliation • **famille**
• indemnités **journalières** • conseiller MSA
• retraités • arrêts de travail • **jeunes**
• adhérent • **protection sociale** •
rendez-vous • affiliation • **famille**
• indemnités journalières • conseiller MSA
• **retraités** • arrêts de travail • **jeunes**
• adhérent • **protection** • sociale
• rendez-vous • **affiliation** • famille

**NOS ENGAGEMENTS
POUR FACILITER LA VIE
PERSONNELLE DE NOS
ADHÉRENTS**

09

FACILITER LES ÉCHANGES AVEC LA MSA



En convergence avec le programme d'amélioration continue des services publics, et notamment dans le cadre du programme Services publics +, la MSA s'engage à être joignable facilement selon le mode de contact le plus efficace pour l'adhérent : par téléphone, depuis la messagerie sécurisée de son espace privé en ligne, en accueil physique dans sa MSA ou dans l'une des plus de 2 800 France services dont la MSA est partenaire.

**“ Je souhaite pouvoir contacter
un conseiller rapidement. ”**

10

MIEUX ACCUEILLIR LES NOUVEAUX ADHÉRENTS EN SIMPLIFIANT L’AFFILIATION



Le délai de mutation des droits entre le régime général et le régime agricole est actuellement de deux à trois mois. L'objectif de la MSA est de garantir la continuité des droits. Notre programme de simplification comprend : depuis janvier 2026, le lancement d'un dossier d'affiliation des non-salariés allégé et dématérialisé ; l'amélioration jusqu'en 2028 du système d'information pour mieux prendre en compte les mobilités inter-régimes ; reconduire la campagne d'information annuelle à destination des employeurs de main-d'œuvre pour bien identifier les salariés à l'embauche et accélérer l'ouverture de leurs droits.

11

OPTIMISER LA TRANSMISSION ET LE TRAITEMENT DES ARRÊTS DE TRAVAIL



La MSA renforce ses actions autour de la déclaration, de la communication et de l'accompagnement des acteurs concernés, par : la promotion de la télétransmission auprès des professionnels de santé, en cohérence avec les actions de la Caisse nationale d'assurance maladie ; la diffusion des bonnes pratiques lors des webinaires destinés aux entreprises, intégrant les évolutions liées aux indemnités journalières (maladie, maternité, paternité) ; la mise à jour et la valorisation continue des supports de communication afin d'offrir une information claire, fiable et accessible à tous ; l'accentuation de la détection des fraudes grâce à un formulaire de déclaration plus sécurisé.

**“ Il faudrait que les médecins
utilisent systématiquement
l'avis d'arrêt de travail
électronique pour gagner
du temps ! ”**

• **installation** • DSN • **cotisations**
• **congé paternité** • **services en ligne**
• **application mobile** • tableau de bord
• démarches en cours • **Tesa +**
• **conseil personnalisé** • installation
• **DSN** • cotisations • **congé paternité**
• services en ligne • applica-
tion mobile • **tableau de bord** •
conseil personnalisé • installation
• **DSN** • **cotisations** • congé paternité
• **services en ligne** • **application**
mobile • tableau de bord • démarches
en cours • **Tesa +** • **conseil personnalisé**
• **installation** • DSN • cotisations •
congé paternité • **services en ligne**
• **application mobile** • tableau de bord
• démarches en cours • **Tesa +**
• **conseil personnalisé** • installation •
DSN • **cotisations** • congé paternité
• **services en ligne** • application mobile
• tableau de bord • **démarches en**
cours • Tesa + • conseil personnalisé
• **installation** • DSN • **cotisations** •
congé paternité • **services en ligne**
• **application mobile** • tableau de bord

**NOS ENGAGEMENTS
POUR FACILITER LA VIE
PROFESSIONNELLE
DE NOS ADHÉRENTS**

12

RESTRUCTURER L'ESPACE PRIVÉ DU SITE INTERNET MSA.FR SELON LES QUATRE PROFILS PROFESSIONNELS



À partir de consultations des adhérents, la MSA a entrepris la refonte de « Mon espace privé » professionnel en le différenciant pour les exploitants agricoles, les tiers déclarants, les TPE-PME et les grandes entreprises. Suivant sa logique d'usage, chacun disposera d'un parcours personnalisé, permettant d'accéder plus facilement aux services en ligne, tableaux de bord, paiements, alertes et messages. La conception du nouveau dispositif est en voie de finalisation et le déploiement s'échelonnnera jusqu'en 2030, avec un démarrage prévu pour les tiers déclarants. Dans la période, des actions seront mises en place pour chacun des quatre publics afin d'apporter des améliorations visibles dès les premières étapes du projet.

**79 % des répondants
plébiscitent
la restructuration de l'espace adhérent.**

13

CRÉER UN TABLEAU DE BORD PERMETTANT DE VISUALISER LES DÉMARCHES EN COURS ET À RÉALISER



À échéance 2028, la MSA mettra à disposition des entreprises et des exploitants agricole un tableau de bord avec des alertes proactives dans leur espace professionnel, afin de leur permettre de visualiser les démarches en cours et à réaliser : derniers paiements, relevés de cotisations, déclaration sociale nominative, échéances.

14

ENRICHIR FORTEMENT LES SERVICES DE L'APPLICATION MOBILE « MA MSA ET MOI »



Outre une navigation fluidifiée, le schéma directeur informatique de la MSA prévoit le développement dans les prochains années de nombreuses avancées : connexion par biométrie ; service en ligne « titre emploi simplifié agricole » (Tesa +) refondu ; demande de prise en charge de cotisations ; déclaration préalable à l'embauche ; notification des appels de cotisations ; notification de l'évolution des demandes ; notification des paiements ; visualisation des règlements avec affichage du solde ; demande d'un échéancier de paiement ; visualisation et vérification de la déclaration sociale nominative (DSN) ; demande d'attestations professionnelles ; consultation du relevé parcellaire.

15

CLARIFIER LA FACTURE DE COTISATIONS ET PROCÉDER À DES RECOUVREMENTS ADAPTÉS



Une importante démarche pédagogique sur le thème « Vos cotisations en clair » a été engagée : facture plus lisible, notice explicative systématiquement jointe, tutoriel concis à disposition. Avant toute procédure de recouvrement, la MSA intervient le plus en amont possible auprès des primo-débiteurs pour un accompagnement personnalisé. En cas de dettes, une phase amiable est engagée afin de favoriser un règlement concerté avant toute mise en demeure. Les modes de paiement sont facilités : aux prélèvement et virement bancaires ponctuels s'ajouteront en 2027 le règlement par carte bancaire.

“ Clarifier le calcul, le suivi et le paiement des cotisations ”
est considéré comme prioritaire par les participants à la concertation.

16

FIABILISER LA DÉCLARATION SOCIALE NOMINATIVE (DSN)



La qualité des données déclarées par les employeurs à la MSA est essentielle pour garantir à la fois le bon calcul des cotisations et le respect des droits des salariés, notamment pour leur retraite. Aujourd'hui, dès qu'un employeur transmet sa déclaration (DSN), un système de contrôle automatique détecte les erreurs éventuelles. Cela permet de les corriger rapidement, via le service en ligne. En 2026, un nouvel outil (CRM : compte rendu métier) aidera les employeurs à mieux suivre les anomalies à corriger pour le mois suivant. En 2027, ce dernier évoluera et permettra aussi d'identifier les erreurs non corrigées de l'année passée. Enfin, à partir de 2027, la déclaration de substitution permettra à la MSA, en dernier recours, de corriger elle-même certaines données, pour s'assurer que les droits des salariés soient bien pris en compte, pour leur retraite.

17

RENFORCER LE CONSEIL PERSONNALISÉ DANS LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES



La rencontre avec un conseiller MSA en protection sociale ou un conseiller entreprise, en physique ou à distance, est possible à tout moment sur rendez-vous préalable. L'intensification des démarches « aller vers » permet aux adhérents de bénéficier de conseils ciblés, lors de leur installation professionnelle ou la préparation de leur retraite par exemple. Les actions d'information collectives - telle la session « J'embauche un saisonnier » - sont autant de rencontres d'information et d'orientation.

“ Il faudrait maintenir un contact humain facile avec un conseiller. ”

18

ACCOMPAGNER L'INSTALLATION DES EXPLOITANTS AGRICOLES DANS LA DURÉE



Expérimenté depuis 2025 et généralisé d'ici fin 2027, le parcours « Je m'affilie » garantit un soutien rapproché durant trois années, comprenant a minima la familiarisation avec le régime de protection sociale agricole et ses prestations, l'aide à l'affiliation, un rendez-vous personnalisé, l'accompagnement aux premières factures de cotisations, l'explication du recouvrement des cotisations et leur fonction, la sensibilisation à la santé sécurité au travail et une présentation des prestations d'action sanitaires et sociales. Les délégués MSA sont fortement mobilisés pour apporter leurs conseils de professionnels de l'agriculture et orienter les nouveaux installés dans leurs démarches.

46 % des adhérents désignent

le lien humain avec un délégué MSA comme première attente pour faciliter une installation.



19

FACILITER L'ACCÈS AU DROIT AU CONGÉ PATERNITÉ DES EXPLOITANTS ET SALARIÉS

Une avancée notable : la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) 2026 instaure un congé supplémentaire pour les mères et pères, à compter de juillet 2026, pour les naissances ou adoptions intervenues à partir du 1^{er} janvier 2026. La nouvelle convention nationale entre la MSA et Service de remplacement France, attendue dans les prochaines semaines, harmonisera la durée des remplacements avec cette extension du droit. Les demandes d'allocation de remplacement et de congé supplémentaire seront dématérialisées. D'ici à 2028 une convention entre la MSA et les caisses d'allocations familiales favorisera l'échange des informations lorsque l'autre membre du couple relève du régime général.

20

MIEUX INFORMER PAR LA RÉALISATION DE WEBINAIRES PRATIQUES

Avec 800 à 900 entreprises connectées en moyenne, les webinaires proposés par la MSA rencontrent l'adhésion. En 2026, la MSA intensifie ce mode d'explication des démarches déclaratives et des évolutions réglementaires. Au programme en 2026 : le droit des accidents du travail et des maladies professionnelles ; la fiabilité de la déclaration sociale nominative (DSN) ; l'offre en santé sécurité au travail (SST). S'agissant des réformes, sont prévus deux rendez-vous : l'un sur l'assiette de cotisations des exploitants agricoles, l'autre sur le statut de conjoint collaborateur.

**“ Développer des tutoriels
et webinaires pratiques
accessibles en ligne. ”**

La MSA s'engage dans la durée

Forte de sa démarche de simplification portée par son programme « + simple MSA » et du contrat passé avec ses adhérents à travers sa « charte d'engagements », la MSA les informera régulièrement des avancées réalisées. Pour concevoir des solutions utiles et adaptées dans le temps, nous continuerons à placer l'écoute au centre de notre action : groupes d'utilisateurs, enquêtes, retours d'expérience et dispositifs de participation permettront de recueillir la parole de nos adhérents afin d'ajuster nos services aux réalités du terrain. Dans la continuité des progrès déjà accomplis, et conformément au plan stratégique MSA 2030, nous réaffirmons nos priorités : renforcer la qualité du service rendu, consolider le lien avec nos affiliés, maintenir la proximité et porter une attention particulière aux différentes populations accompagnées, afin de répondre aux besoins de chacun, dans sa vie personnelle ou professionnelle, de manière toujours plus efficace.



Pour en savoir plus

Réf : 12565 - avril 2026 - CCMSA



L'essentiel & plus encore